



## AVIS DE CONFORMITÉ

Enquête auprès des bénéficiaires du Contrat de sécurisation professionnelle (CSP)  
et de populations de référence - Vague 2

*Service producteur*: Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares), en co-maîtrise avec Unédic.

**Opportunité**: avis favorable émis le 10 avril 2014 par la Commission Emploi, qualification et revenus du travail

Réunion du Comité du label du 2 juillet 2015 (commission Ménages)

Cette enquête est l'un des éléments prévus par le Comité de pilotage national du Contrat de sécurisation professionnelle (CSP) pour contribuer à l'évaluation du dispositif. Elle s'inscrit dans la continuité des enquêtes précédemment réalisées par la Dares et/ou Pôle emploi sur l'accompagnement renforcé vers l'emploi de demandeurs d'emploi. Le CSP est un dispositif qui a été mis en place en septembre 2011, en remplacement d'autres dispositifs relativement similaires, et il est destiné aux licenciés économiques d'entreprises de moins de 1 000 salariés ou en redressement/liquidation judiciaire. Ce dispositif comprend plusieurs mesures qui visent à accélérer le retour vers l'emploi, notamment un accompagnement renforcé pendant 12 mois.

L'enquête poursuit plusieurs objectifs :

- connaître les motivations d'adhésion ou non au CSP ;
- améliorer la connaissance de l'accompagnement dispensé aux bénéficiaires du CSP par rapport à l'accompagnement de droit commun et évaluer l'adéquation entre ces prestations et les besoins des publics concernés ;
- analyser les trajectoires professionnelles des bénéficiaires du CSP (taux de retour à l'emploi, type d'emploi retrouvé...).

Elle prévoit également l'interrogation de publics de référence, qui n'ont pas bénéficié du CSP. Plusieurs publics sont ainsi envisagés : licenciés économiques n'ayant pas adhéré au CSP (pour quelque motif que ce soit : refus, non éligibilité, méconnaissance de l'existence du dispositif...); personnes ayant rompu leur contrat de travail par une rupture conventionnelle ; licenciés pour motif personnel. L'analyse des trajectoires des bénéficiaires du CSP pourra être enrichie en les mettant en regard de celles des publics de référence confrontés à une nécessité de reclassement sur la même période<sup>1</sup>.

Les principaux thèmes abordés par l'enquête (vagues 1 et 2) sont les suivants :

- information au moment de la proposition du dispositif, motifs d'adhésion ou de refus ;
- repérage des prestations reçues (par Pôle emploi ou prestataire) : entretiens, périodes de formation, de travail rémunéré (périodes d'immersion), mises en relation avec les entreprises... ;
- perception et satisfaction à l'égard de ces prestations d'accompagnement ;

<sup>1</sup> Même si ces derniers ne présentent pas rigoureusement les mêmes caractéristiques et potentialités.

.../...

- passé professionnel et situation à l'inscription ;
- parcours professionnel depuis l'inscription à Pôle emploi (calendrier) et situation à la date de l'enquête (pour les personnes en emploi : type de contrat, nombre d'heures travaillées, salaire... ; pour les personnes sans emploi, les freins à la recherche ou les raisons de la non recherche).

Un comité de pilotage a été constitué afin d'échanger sur les choix méthodologiques de l'enquête (protocole de l'enquête, échantillon, questionnaire). Ce Comité a associé des représentants de Pôle emploi, des services « Études-Statistiques-Évaluation » des Direccte<sup>2</sup>, de la DGEFP<sup>3</sup>, du FPSPP<sup>4</sup>, de l'Insee, des chercheurs... Une consultation des partenaires sociaux a également été réalisée.

L'enquête est menée auprès de personnes résidentes en France (métropole ou Dom) qui se sont inscrites sur les listes de demandeurs d'emploi en avril-mai 2014 pour les motifs de licenciement ou de rupture conventionnelle.

Le tirage de l'échantillon est effectué dans le Fichier historique administratif de Pôle emploi parmi les demandeurs d'emploi qui se sont inscrits en avril-mai 2014. On vise à recueillir, en vague 2, 6 000 questionnaires complets, répartis en : environ 3 000 bénéficiaires de Contrat de sécurisation professionnelle et 3 000 répondants issus des populations de référence (1 000 demandeurs d'emploi à l'issue d'une rupture conventionnelle, 1 000 licenciés pour motif personnel et 1 000 licenciés économiques inscrits à Pôle emploi n'ayant pas adhéré au CSP).

L'objectif étant de pouvoir retracer la trajectoire professionnelle des bénéficiaires pendant une durée suffisamment longue après leur inscription sur les listes, l'enquête se compose en deux vagues successives d'enquête : la première vague a eu lieu le 13<sup>e</sup> mois après leur inscription sur les listes (mai-juin 2015) et la deuxième vague aura lieu le 18<sup>e</sup> mois après leur inscription (octobre-novembre 2015). Les bénéficiaires du CSP et les publics de référence sont interrogés au même moment et les mêmes personnes sont interrogées d'une vague à l'autre. L'enquête est réalisée par téléphone. La durée d'entretien est de 20 minutes environ pour la 1<sup>ère</sup> vague, de 10 minutes environ pour la 2<sup>e</sup>.

L'exploitation de l'enquête sera réalisée conjointement par la Dares et l'Unédic et donnera lieu à des publications spécifiques par la Dares et l'Unédic en 2016.

*Justification de l'obligation : « Au vu de l'expérience d'autres enquêtes, l'obligation de réponse a un effet à la hausse non négligeable sur les taux de réponse de l'ensemble des personnes interrogées et permettrait de réduire l'ampleur du biais lié à la non-réponse ». (Extrait de la demande de label envoyée par le service enquêteur).*

~~~~~

Le Comité remercie le service pour avoir bien mis en exergue le différentiel entre la vague 1 et la vague 2 et lui avoir présenté les tout premiers résultats de la collecte de la vague 1.

### **Le Comité du label de la statistique publique émet les observations suivantes :**

#### Remarques générales

- Le Comité encourage le service à poursuivre l'intégration des associations de chômeurs dans les comités de concertation, d'une part pour les informer et, d'autre part, pour s'appuyer sur leurs demandes et leurs propositions afin d'affiner les analyses et les questionnements ;
- Le Comité recommande au service d'être vigilant sur l'utilisation et l'interprétation des résultats de cette enquête, qui n'est ni complètement causale ni complètement descriptive ; en particulier, le service devra être prudent dans l'interprétation des

<sup>2</sup> Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

<sup>3</sup> Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle

<sup>4</sup> Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels

résultats et l'explicitation de ses limites, surtout au moment des décisions politiques relatives aux conditions de reconduction du dispositif.

### Méthodologie

- Le Comité demande au service de travailler à la définition d'un double système de pondération de la vague 1 seule et des deux vagues conjointement, en prenant attache si nécessaire auprès du Département des Méthodes Statistiques (DMS) de l'Insee ;
- Le Comité souhaite être informé sur le processus d'utilisation des échantillons de réserve de la vague 1 (comment, à quel taux...) et sur l'impact de ces choix en termes de pondération.

Sur ces deux points, le service devra produire une note méthodologique et l'adresser au secrétariat du Comité. Depuis, la note méthodologique relative aux modalités d'ouverture des réserves pour la vague 1 a été transmise par le service.

- Dans l'optique d'une exploitation de l'enquête sous ses aspects d'évaluation, le Comité appelle le service à être vigilant sur les risques d'attrition endogène et sur la nécessité de réduire les biais au moyen des techniques statistiques les plus appropriées ;
- Le Comité recommande de mener une expertise du fichier d'indemnisation (FNA) afin de voir s'il est possible de récupérer la variable relative à l'inaptitude comme motif de licenciement individuel et de vérifier la qualité de cette donnée et le nombre de personnes concernées.

### Lettres-avis et questionnaire

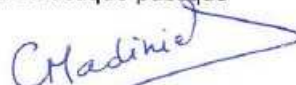
Plusieurs remarques formulées en séance complètent celles du prélabel ; le service est invité à les prendre en compte. Le détail de ces remarques figure sur le relevé de décisions.

Compte tenu des nombreuses remarques relatives aux lettres et au questionnement, le Comité demande que lui soit adressée une version définitive des lettres-avis et du questionnaire.

Le Comité du label de la statistique publique attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête auprès de bénéficiaires du Contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et de populations de référence - Vague 2, et propose de lui **conférer le caractère obligatoire**.

**Ce label est valide pour l'année 2015**

La Présidente du Comité du label  
de la statistique publique



Chantal MADINIER